



**Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie**  
8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON  
BP 2357 98846 NOUMEA CEDEX  
Tel/Fax : (687) 28.51.20  
Courriel : [contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr)  
Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

## **Communiqué de presse**

### **Répulsifs : précisions**

Notre dernier communiqué de presse sur le comparatif des répulsifs a suscité de nombreux commentaires.

Nous souhaitons donc apporter les précisions suivantes :

- les consommateurs doivent être informés que beaucoup de produits vendus comme répulsifs n'ont aucun effet, malgré les allégations des fabricants.
- Nous n'avons pas les moyens humains de vérifier tout ce qui est en vente sur le territoire : certains produits du comparatif ne le sont pas, beaucoup d'autres produits sont présents et ne sont pas dans le comparatif.
- Pour les produits qui ne sont pas dans le comparatif de Que Choisir, et il y en a beaucoup, nous avons indiqué qu'il fallait se référer aux recommandations de la DASS. Ces recommandations listent notamment les substances actives et les concentrations efficaces. Nous avons indiqué en bas du tableau comparatif les différentes dénominations sous lesquelles les substances actives sont désignées sur les étiquettes des produits, afin de permettre aux consommateurs de s'y retrouver. A utiliser lors des achats de répulsifs fabriqués localement ou importés des pays de la zone Pacifique. Bien vérifier que le mode d'emploi est en français, qu'il comporte les précautions d'usage et toutes les indications concernant l'utilisation sur les enfants.
- Nous n'avons pas les moyens techniques (et financiers) de tester tous les produits présents sur le territoire. L'expérience de Que Choisir montre que les durées de protection indiquées par les fabricants sont optimistes. En réalité, c'est toujours moins et c'est variable selon les individus et le contexte (pluie, sueur...). Quand un produit est bon, la durée moyenne de protection mesurée lors des tests de Que Choisir est plutôt de l'ordre de 4 heures. Plutôt que se fier aux indications de l'emballage, il faut appliquer une nouvelle couche dès qu'on sent les moustiques approcher. Ce qui pose évidemment un problème pour respecter les recommandations de la DASS sur le nombre maximal d'applications par jour...

#### **Ci-dessous un extrait de la revue Que Choisir**

*(en Italiques nos commentaires)*

#### **Les répulsifs au DEET**

- Chaque nouveau test le prouve, les répulsifs au DEET restent de loin les plus efficaces. Nos essais de laboratoire démontrent aussi qu'il est inutile de surdoser en DEET. Les produits dosés à 30 %, et même à 25 % pour le meilleur choix de ce nouveau test, sont très efficaces. Le Canada a d'ailleurs interdit la vente de répulsifs dosés à plus de 30 % de DEET. Acheter un répulsif qui contient 50 % de DEET ne se justifie plus (si ce n'est en zone de malaria *ou en situation épidémique, cf DASS*), et c'est une bonne nouvelle compte tenu de la toxicité de ce principe actif. Le DEET peut provoquer des irritations de la peau et des yeux, voire des maux de tête ou des difficultés respiratoires. Par ailleurs, il attaque les plastiques, il les fait fondre. Gare aux montures de lunettes, aux bracelets de montres et autres accessoires.
- Du fait de sa nocivité, le DEET ne doit pas être utilisé par les jeunes enfants ni les femmes enceintes, sauf dans les zones à risques avérés de dengue, de chikungunya ou de paludisme, le bénéfice

étant alors nettement supérieur au risque (*la DASS préconise son utilisation sur les jeunes enfants pour des concentrations inférieures à 30%*).

### **Les répulsifs à l'icaridine (KBR3023)**

- Les résultats varient selon les formulations, la concentration en principe actif n'est pas déterminante. Le récent test comparatif de nos confrères italiens a montré qu'un répulsif contenant 16 % d'icaridine était plus efficace que ceux dosés à 20 et 25 %. L'icaridine a une efficacité à peu près comparable sur les différentes espèces de moustiques. Ce principe actif est irritant à des concentrations de 25 %.

### **Les répulsifs à l'IR3535**

- La formulation du produit compte là encore autant que la concentration en principe actif. Certains répulsifs dosés à 25 % d'IR3535 sont efficaces, d'autres moins. Ce principe actif protège plus longtemps du moustique commun que du moustique Aedes. Il faut donc renouveler fréquemment l'application dans les zones à risques. L'IR3535 n'a pas d'effets indésirables notoires, elle est bien tolérée. *A une concentration maximale de 20% (cf recommandations de la DASS)*, elle convient aux enfants et aux femmes enceintes.

### **Les répulsifs au citriodiol (PMDRBO)**

- Le citriodiol se vend sous plusieurs dénominations. Le répulsif peut indiquer au choix citriodiol, PMD, p-Menthane-3,8-diol ou PMDRBO, il s'agit toujours du même principe actif. L'efficacité varie très fortement d'un répulsif à l'autre, même à concentration identique. Tout dépend de la formulation. Il est impossible de faire confiance à un répulsif au citriodiol sans connaître ses résultats aux tests de laboratoire. Le citriodiol est irritant pour la peau.

## **LES PRODUITS À BANNIR DÉFINITIVEMENT**

- Les bracelets antimoustiques : Quel que soit leur principe actif, chimique ou à base de plantes, les bracelets antimoustiques sont d'une efficacité... nulle. Face à une femelle moustique en quête de sang, en porter un ou pas ne change strictement rien, elle piquera.
- Les huiles essentielles : Qu'elles soient dans les bracelets, les bougies, les sprays, les diffuseurs ou les plaquettes, les essences de plantes, ça ne marche pas contre les moustiques.
- Les appareils à ultrasons : Porte-clés solaire, appareil à brancher ou à poser, les ultrasons n'ont aucun effet répulsif sur les moustiques.
- Les applications pour smartphones : Elles sont basées sur les ultrasons et n'ont aucune efficacité sur les moustiques, quelle que soit la gamme de fréquences.

### **Une protection à efficacité maximale : les moustiquaires**

- Aux fenêtres et aux portes en zones à risques, et partout autour des berceaux et des lits des enfants, les moustiquaires sont la protection idéale. Elles sont très efficaces. En zone infestée, il vaut encore mieux qu'elles soient imprégnées d'insecticide (perméthrine ou deltaméthrine) si elles ne sont pas destinées aux enfants.

**Pour le conseil d'administration**  
**La présidente, Luce LORENZIN**  
Nouméa, le 2 mars 2017  
**CONTACT PRESSE : 28 51 20**